

**Source name**

Le Soleil (Québec, QC) (site web)

Source type

Press • Online Press

Periodicity

Continuously

Geographical coverage

Provincial

Origin

Quebec City, Quebec, Canada

Vendredi 7 avril 2023

Le Soleil (Québec, QC) (site web) • 1359 words

Du Botox pour Frankenstein

Hélène Buzzetti

Les Coops de l'information

CHRONIQUE / Qui aurait cru que, malgré ses 76 ans, Donald Trump aurait pu fuir avec autant de vigueur les policiers new-yorkais qui le pourchassaient puis se débattre pour s'éviter les menottes? Les photos de cette arrestation historique sont saisissantes! Mais 100% fausses. Hé oui! L'intelligence artificielle les a fabriquées de toute pièce, illustrant d'une autre manière les risques de désinformation qu'elle fait courir à la démocratie. Pour une fois, nos élus prennent les devants. Même si la solution législative proposée est encore insuffisante.

La semaine dernière, près d'un millier de spécialistes de l'intelligence artificielle (IA) ont signé une pétition coup de poing demandant une pause d'au moins six mois dans le développement de ces technologies (ils sont maintenant plus de 13 000 signataires). «Devrions-nous développer des esprits non humains qui pourraient éventuellement nous dépasser en nombre et en intelligence et nous rendre obsolescentes jusqu'à nous remplacer, demandent-ils. Devrions-nous prendre le risque de perdre le contrôle de notre civilisation? Ces décisions ne devraient pas être laissées entre les mains de leaders de la technologie non élus.»

Certains, encore plus alarmistes, trouvent insuffisante une telle pause et demandent la fermeture de ce secteur. Ils prédisent que ces systèmes d'IA, dépourvus de sentiments à notre égard, pourraient en venir à considérer l'Humain comme un simple amas d'atomes

qui pourraient «servir à autre chose»... Autrement dit, ces machines pourraient désirer nous éliminer. Cela donne froid dans le dos et évoque les pires films d'anticipation.

À Ottawa, le ministre François-Philippe Champagne a pris les devants en déposant en juin dernier le projet de loi C-27. Celui-ci se voulait une redite de précédentes initiatives, mais a été bonifié, à la surprise générale, d'un passage sur l'intelligence artificielle. Si le C-27 est adopté, le Canada sera le premier pays au monde à légiférer l'IA. L'Union européenne discute présentement d'une initiative du même genre.

La loi canadienne viserait seulement les «systèmes à incidence élevée», c'est-à-dire les programmes d'IA ayant le plus d'impact sur les gens. Certains déplorent que la définition de «systèmes à incidence élevée» ne soit fournie que plus tard, par règlement. Ottawa rétorque qu'en procédant ainsi, il pourra

Qui aurait cru que, malgré ses 76 ans, Donald Trump aurait pu fuir avec autant de vigueur les policiers new-yorkais qui le pourchassaient puis se débattre pour s'éviter les menottes? Les photos de cette arrestation historique sont saisissantes! Mais 100% fausses.

. Capture d'écran Twitter

plus facilement adapter la loi aux avancées technologiques. Un règlement peut être modifié unilatéralement par le gouvernement. Une loi ne peut être amendée que par le Parlement.

Le C-27 stipule que les responsables de systèmes d'IA devront s'assurer que ceux-ci ne génèrent pas de «préjudices» ou de «résultats biaisés». Par exemple, si un employeur confie à l'IA la tâche de trier les CV reçus, il devra s'assurer que le programme n'écarte pas systématiquement les candidats aux noms à consonance étrangère. Un régime de sanctions est prévu. Le C-27 obligerait aussi ceux qui recourent à l'IA à informer le public qu'il a affaire à une machine. Enfin, le C-27 créerait un commissaire à

l'intelligence artificielle et aux données chargé de surveiller le secteur et de faire appliquer la loi. Ce ne serait toutefois pas un agent du Parlement, donc indépendant.

Le Montréalais Yoshua Bengio, sommité internationale dans le domaine de l'IA et un des signataires de la pétition, voit ce projet de loi comme un bon premier pas. Il en salue le caractère agile et l'obligation de transparence.

Mais C-27 comporte aussi des failles, comme le souligne notamment Céline Castets-Renard, titulaire de la Chaire de recherche sur l'IA responsable de l'Université d'Ottawa. D'abord, seules les entreprises privées sont visées. Pas les entités gouvernementales. Ensuite, la loi canadienne n'interdirait aucun usage éventuel de l'IA. La proposition européenne, elle, interdirait quatre cas de figure: faire de la notation sociale (comme la Chine avec son système de points), s'adonner à de la manipulation subliminale ou de la manipulation de populations vulnérables (mineurs et personnes âgées), pratiquer la reconnaissance faciale en direct dans l'espace public à des fins de répression.

De plus, constitution canadienne oblige, la loi fédérale ne s'appliquerait qu'aux systèmes fonctionnant dans plus d'une province ou à l'international. Les systèmes locaux ne seraient pas visés, car ils relèveraient du droit de chaque province, vierge pour l'instant. M me Castets-Renard en appelle d'ailleurs à un dialogue Ottawa-provinces. «Sinon, il y aura des trous.»

Justement, Québec solidaire a tenté cette semaine de faire adopter une motion à l'Assemblée nationale qui aurait mis sur pied une commission parlementaire sur

l'IA. La CAQ s'y est opposée. Scandale? En fait, Québec dit vouloir d'abord s'enquérir auprès du milieu de l'IA pour savoir ce qu'il désire. Une loi? Une consultation publique? Une commission parlementaire? Une abolition des subventions à ce secteur? Il a donc invité toutes les oppositions à rencontrer avec lui, mercredi prochain à Montréal, une dizaine des leaders de l'IA. Il décidera de la suite des choses après.

Ce qui ne semble pas sur la table, toutefois, ni à Québec ni à Ottawa, c'est de promulguer une «pause» ou d'imiter l'Italie qui a interdit sur son territoire l'usage du robot conversationnel ChatGPT. On se dit mal à l'aise d'adopter une approche de censure qu'on associe aux régimes totalitaires.

C'est peut-être le point le plus faible de C-27. Il ne s'attarde qu'aux conséquences néfastes que l'IA pourrait avoir sur les individus ou groupes d'individus. On reconnaît bien là le dada des libéraux, obsédés par les questions d'égalité. S'assurer que l'IA ne discrimine pas contre les Noirs ou les personnes LGBT, c'est bien, évidemment. Mais l'enjeu dépasse largement ces considérations individuelles. Il s'agit surtout de prévenir certaines conséquences sociales, collectives, de l'IA: l'obsolescence du travailleur humain, la prolifération de la désinformation (ChatGPT a qualifié à tort certaines personnalités publiques d'agresseurs sexuels), l'incapacité croissante de faire la distinction entre le réel et le fabriqué (pensons à ces visages hyper réels que Midjourney peut générer sur demande), la déconnexion annoncée de l'Humain avec le vrai. Le basculement de l'humanité vers le Métavers ne relève plus de la science-fiction.

Au vu des dérives vertigineuses auxquelles l'IA ouvre la porte, le C-27 prend des allures de Botox qu'on injecte à Frankenstein...

Il s'en trouve de plus en plus pour se demander si tout ce que l'humain peut faire doit être fait. Comme le soulignent les signataires de la pétition, l'humanité a interdit le clonage humain il y a une vingtaine d'années. Elle a remisé une technologie qu'elle avait inventée au nom du respect de sa propre dignité. Nous sommes dans des eaux similaires.

Même si le C-27 est hautement perfectible, saluons le ministre Champagne. Nos politiciens ont mis plus de 20 ans à accoucher d'une réponse à une autre avancée technologique, celle de la dématérialisation. Ce n'est que ces jours-ci, en effet, que le Canada s'apprête à se doter de lois pour contrecarrer les effets néfastes de cette dématérialisation sur les secteurs des arts et de l'information. Le C-11 étendra aux plateformes numériques les règles sur le contenu culturel d'ici qui s'appliquent à la télévision et la radio traditionnelle. Le C-18 obligera les géants du Web à partager avec les médias d'information les revenus de publicité qu'ils leur volent en utilisant leur matériel. Ce délai de 20 ans a causé bien des ravages. Et pensons que pour la musique, on n'a jamais étendu aux supports numériques le système de redevances qui s'appliquait à l'époque aux cassettes vierges...

Au moins, pour l'IA, Ottawa semble vouloir s'attaquer au problème. Cela est tellement rare que ça mérite d'être salué.

This article appeared in Le Soleil (Québec, QC) (site web)

<https://www.lesoleil.com/chroniques/he>

Saved documents

lene-buzzetti/du-botox-pour-frankenste
in-a7c6cbb042ff73775e836015796cd1
7b

Note(s) :

Cet article a été modifié le 2023-04-07 à
04h01 HE.